

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 26 mars 2025**

Objet : Etude sur la faisabilité, les conditions, le périmètre, les modalités et les conséquences d'une sortie des départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne du Syndicat mixte DORSAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept mars 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 40 (dont 10 procurations) -133 voix

Votants : 40 Pour soit 133 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRÉSIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Philippe VIDAU – (procuration donnée à Mr Continsouzas) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 7^{ème} VP – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix – (procuration donnée à Mr Peyramaure)
Mr Francis COMBY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Bost) – 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix – PRESENTIEL
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – (procuration donnée à Mr Grass)
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Vice-Présidente CD87
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Les **départements de Corrèze et Haute-Vienne** souhaitent qu'une **étude** soit réalisée afin d'évaluer la faisabilité, les conditions, le périmètre, les modalités et les conséquences **d'une éventuelle sortie du Syndicat Mixte DORSAL**. Cette démarche viserait à permettre aux membres concernés de reprendre à leur charge la gestion des réseaux d'initiative publique actuellement propriétés de DORSAL, sur leurs périmètres distincts, voire d'envisager une reprise par un opérateur privé.

Dans la continuité du DOB et des échanges avec les collectivités demandeuses, il a été acté que **l'étude** soit **portée par le Syndicat** dans le cadre d'une nouvelle consultation pour un marché de services spécifique, pour des **prestations d'expertise juridique, financière et technique**, piloté et instruit conjointement par les collectivités demandeuses et DORSAL.

Ce marché ne fait pas l'objet de lots et devra être limité sur une durée d'**un an maximum**.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) conjointement élaboré, précise les missions suivantes :

- Réalisation d'un état des lieux et évaluation de l'organisation actuelle du RIP1 et du RIP2
- Conditions relatives aux votes du comité syndical et des membres du Syndicat (article 8 des statuts)
- Evaluation pour chaque option de retrait envisagée (reprise en direct ou vente du réseau) de l'impact et des conséquences techniques, juridiques, patrimoniales et financières
- Evaluation de l'impact du retrait sur l'organisation de DORSAL et prospective
- Proposition d'un calendrier détaillé de mise en œuvre

Il a également été acté que le coût de cette étude (frais de publicité du marché compris), évalué à un **montant maximum de 60 000€ HT**, sera financé, à parts égales, par une contribution spécifique des collectivités demandeuses.

Ces montants sont donc inscrits au budget 2025, en section de fonctionnement des budgets annexes Corrèze et Haute-Vienne, et feront l'objet d'un appel de fonds dans le cadre de conventions signées avec les Départements concernés selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux de participation
CD 19	30 000 € HT	50%
CD 87	30 000 € HT	50%
TOTAL	60 000 € HT	100%

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver le lancement d'un marché de services pour des prestations d'expertise juridique, financière et technique porté par DORSAL et visant à étudier la sortie de certains membres du syndicat mixte DORSAL selon un cahier des charges qui sera établi conjointement par les collectivités demandeuses et DORSAL, suivant une procédure adaptée, sans lot et sur une durée d'un an maximum,**
- **de réserver une enveloppe maximum globale de 60 000€ HT pour ce marché à inscrire, à parts égales, sur les Budgets annexes Corrèze et Haute-Vienne et selon les écritures comptables détaillées ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à notifier, engager, exécuter et régler ce marché de service,**
- **d'autoriser le Président à procéder aux demandes de contributions spécifiques correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 31/03/2025



99_DE-067-258728658-20250326-CS121_D926-

N°926-2